|  |
| --- |
| **Programme des Nations Unies pour le Développement**  PNUD_Logo-Bleu-Tagline-Bleu |

**TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION FINALE DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE (PRG)**

**Août 2015**

1. **Contexte**

Le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés sur le plan du développement socioéconomique avec un indice de développement humain de 0,388 en 2013. Sur le plan de la gouvernance, le pays a encore de nombreux défis à relever : l’indice de perception de la corruption était de 3,8 sur 10 en 2012 tandis que l’indice de l’égalité de genre, et l’indice des droits de propriété et de la gouvernance basée sur les règles de droit étaient respectivement 3,7/10 et 3,5/10[[1]](#footnote-1). Pour faire face aux déficits sociaux, le pays qui s’est engagé à l’instar des autres pays en développement à mettre en œuvre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a adopté et mis en œuvre entre 2000 et 2010 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont les résultats ont été jugés assez mitigés. En 2010 une nouvelle stratégie traduisant les priorités du pays a été adoptée dont la mise en œuvre couvre la période 2011-2015. Il s’agit de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui comprend quatre axes : (i) le développement des piliers de la croissance accélérée ; (ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale; (iii), le renforcement de la gouvernance et ; (iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

Pour mieux accompagner la mise en œuvre de la SCADD, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a élaboré avec le Gouvernement burkinabè un programme de coopération articulé autour de deux axes majeurs : (1) contribuer à l'atteinte des OMD et à la réalisation d'une croissance pro pauvre et durable et (2) renforcer la gouvernance dans ses différentes composantes. Ce programme est aligné sur le plan cadre des Nations Unies pour l’assistance au développement (UNDAF) qui se veut la réponse collective du Système des Nations Unies pour appuyer le pays. L’UNDAF a trois résultats stratégiques ou Effets : (i) la croissance économique accélérée est durable et pro-pauvre ; (ii) la qualité du capital humain est améliorée et ; (iii) la gouvernance politique, administrative, locale et économique est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains et de l’égalité de genre. Ainsi, le second axe du programme de coopération pays du PNUD qui est relatif au renforcement de la gouvernance contribue à l’Effet 3 de l’UNDAF.

La promotion de la gouvernance constitue depuis l’adoption en octobre 1998 du premier Plan national de bonne gouvernance, un axe prioritaire dans le processus de développement du Burkina Faso. Elle a ainsi représenté une priorité du CSLP et maintenant de la SCADD en cours de mise en œuvre. Cette volonté affichée du Gouvernement s’est aussi traduite sur le plan programmatique avec l’adoption en aout 2005 d’une politique nationale de bonne gouvernance (PNBG). Dans cette dynamique de promotion de la gouvernance, le Burkina Faso, s’est doté d’un dispositif normatif composé de dispositions législatives et réglementaires ou résultant de l’adhésion à des conventions internationales pour faire face au phénomène de corruption.

Depuis plus de deux décennies, le PNUD apporte son appui au renforcement de la gouvernance au Burkina Faso. Il a ainsi contribué non seulement à l’élaboration du premier plan national de bonne gouvernance et de la politique nationale de bonne gouvernance, mais aussi à leur mise en œuvre à travers divers projets. Le PNUD a ainsi soutenu la mise en œuvre et l’évaluation de la réforme globale de l’administration publique, contribué à créer une prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption, soutenu le développement des capacités parlementaires, œuvré à l’encrage de la décentralisation et du développement local.

En vue de poursuivre son accompagnement à la politique de bonne gouvernance du Gouvernement et mieux opérationnaliser le volet Gouvernance du programme de coopération, le PNUD a élaboré avec le Gouvernement un programme de renforcement de la gouvernance (PRG) dont la mise en œuvre couvre la période 2011-2015. L’objectif du programme est de renforcer les capacités nationales de promotion d’un environnement de bonne gouvernance dans toutes ses dimensions (politique, économique et administrative et locale).

En matière de gouvernance politique, le PRG vise le renforcement des capacités et l’interaction des institutions pour la promotion de l’État de droit au Burkina Faso. Il cible principalement l’institution parlementaire, les organes promouvant les droits humains et l’égalité de genre, les institutions de lutte contre la corruption, les organes électoraux, les organisations de la société civile et les mécanismes concourant à la sécurité urbaine.

En matière de gouvernance locale et administrative, le programme poursuit l’accompagnement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation ainsi que l’établissement d’une administration de développement, déconcentrée, intègre, capable de délivrer des services publics de qualité aux populations.

En matière de gouvernance économique, le programme vise le renforcement des capacités nationales d’anticipation, de planification et de programmation des actions de développement. Il vise également le renforcement des capacités de gestion efficiente de l’aide publique au développement.

La mise en œuvre du PRG devrait contribuer à la réalisation de six (6) principaux résultats du programme de coopération pays qui sont :

* Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la SCADD et les OMD y compris les défis démographiques ;
* Les capacités du système statistique national en matière de collecte, de traitement, d’analyse de diffusion des données désagrégées sont renforcées ;
* Les institutions et systèmes nationaux de gouvernance sont mieux outillés pour consolider l’Etat de droit, l’égalité de genre et l’effectivité des droits humains ;
* La participation au processus de prise de décision et de contrôle de l’action publique par les communautés, les OSC, les femmes et les jeunes est renforcée ;
* La décentralisation est rendue plus effective, améliorant l’égal accès des populations à des services publics de qualité et le développement des économies locales ;
* Les capacités des structures nationales sont renforcées en vue d’assurer une mobilisation et une gestion efficiente de l’aide au développement ;

Le budget estimatif du PRG est de 24 559 994 $US, se décomposant comme suit : fonds TRAC  17 171 600 $US ; contribution du Japon 2 880 994 $US ; apport du Gouvernement du Burkina Faso 1 891 500 $US. Le financement à mobiliser était estimé à 2 615 900 $US. L’exécution du programme se fait suivant la modalité d’exécution nationale et à travers trois unités de coordination mises en place par le Gouvernement. Afin de privilégier une approche programme dans le cadre de cette coopération, un seul document de projet a été élaboré et un seul comité de pilotage mis en place.

La mise en œuvre du programme de renforcement de la Gouvernance se fait dans un contexte marqué par une baisse des ressources financières du PNUD du fait de la crise financière des pays de l’OCDE. Au plan national, le contexte a été marqué par d’importants mouvements sociaux et politiques qui ont abouti en octobre 2014 à un changement de régime pour un Gouvernement de transition, puis à la dissolution de l’Assemblée nationale remplacée par un conseil national de la transition (CNT). Au plan sous régional, le contexte a été marqué par la crise politique au Mali et les crises sécuritaires au sahel qui ont entraîné un important flux de réfugiés vers le Burkina Faso.

Les mouvements socio-politiques que le pays a connu en 2014 a retardé la définition de ses priorités de développement pour l’après 2015 retardant ainsi l’élaboration du prochain cycle de l’UNDAF. Face à cette situation, le Système des Nations Unies a demandé et obtenu du Gouvernement, l’extension du cycle en cours de l’UNDAF et des programmes de coopération jusqu’en 2016. Dans cette dynamique, le Programme de renforcement de la gouvernance a été prolongé jusqu’en 2016.

1. **Justification de l’évaluation**

Dans le cadre du suivi évaluation du PRG, il est prévu une évaluation finale à trois mois de l’échéance de 2015. Restant dans cette perspective, le PNUD et le Gouvernement ont décidé d’entreprendre l’évaluation finale du programme malgré une extension d’une année afin de disposer d’une situation de référence pour les prochains programmes.

.

1. **Portée de l’évaluation et principaux Objectifs**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre des trois sous programmes du PRG notamment le sous Programme Gouvernance locale et administrative, le sous Programme Gouvernance politique et le sous Programme Gouvernance économique. Elle couvrira comme zone géographique, l’ensemble du territoire national et comme période, la période de mise en œuvre du Programme PRG qui est 2011-2015.

Le but de l’évaluation est de dresser un bilan de la mise en œuvre du PRG en montrant les résultats obtenus et les contraintes rencontrées.

L’objectif principal de l’évaluation est d’apprécier les résultats de la mise en œuvre du programme de renforcement de la gouvernance (PRG 2011-2015) et l’efficacité de l’approche programme qui a été choisie pour ce programme. De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d’apprécier le degré de mise en œuvre du programme, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus et, (iii) d’apprécier l’impact sur les politiques pour les populations et la durabilité du programme ; (iv) apprécier la stratégie de misse en œuvre adoptée dont l’opportunité et l’efficacité de l’approche programme adoptée dans le cadre du programme et ; (v) constituer une situation de référence pour informer l’élaboration des futures initiatives de gouvernance pour la période 2017-2020.

1. **Question et critères de l’évaluation**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence de l’intervention, l’Efficacité, l’Efficience l’Impact et la Durabilité. Les questions devant guider l’évaluation se présente comme suit par critère d’évaluation :

* **la pertinence** et l**a cohérence**: Les résultats identifiés dans le PRG sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays- priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays. Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles ? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité ? Y a-t-il eu une bonne synergie d’action des différents sous Programmes du PRG ?
* **L’efficacité**: Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le Programme PRG a-t-il contribué à réaliser les objectifs de la SCADD ? Dans quelles mesures le PRG a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres, à l’autonomisation de la femme, à l’accès des droits humains, et à l’émergence des mécanismes d’inclusion? Dans quelle mesure le PRG a-t-il contribué au renforcement de la Gouvernance politique, économique et administrative et locale ? L’approche programme utilisée a-t-elle permis d’atteindre les objectifs attendus ? Les 3 sous-programmes ont-ils exploité efficacement les synergies entre eux et produit des résultats qui ne pourraient être par un seul projet Gouvernance ?
* **L’efficience**: le PRG a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y’a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* **L’impact :** quels ont été les résultats obtenus par le programme et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribués à ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Jusqu’à quel point les interventions du PNUD ont-elles contribué à l’atteinte des résultats ?
* **La durabilité :** dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du SNU ? Quel est le niveau d’appropriation nationale du Programme PRG et les influences sur les politiques nationales ? Les capacités nationales et locales développées et/ou renforcées par le programme PRG ont-elles produit des effets durables?

1. **Méthodologie de l’évaluation**

L’équipe d’évaluation devra définir et proposer une méthodologie détaillée permettant de remplir les objectifs de l’évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

* Une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, ATLAS, ERBM, ROAR, revues annuelles….) et externes (document cadres nationaux,….) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonage, etc.
* des visites d’observations sur le terrain
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la Pertinence, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité.

1. **Principaux Produits attendus de l’équipe d’évaluation**

Quatre produits livrables sont attendus de l’équipe de consultants au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, un rapport d’étape, un rapport provisoire et un rapport final de l’évaluation.

* **La note de cadrage**

L’équipe d’évaluation, sous la direction du chef d’équipe, présenteront une note de cadrage indiquant clairement leur proposition de méthodologie qui devra être validé par un Comité mixte PNUD-partenaires nationaux de suivi de l’évaluation du PRG.

* **Le rapport d’étape**

A mi-parcours de la consultation, les évaluateurs présenteront un rapport d’étape qui permettra d’apprécier l’état d’avancement de l’étude, les résultats préliminaires, les difficultés éventuelles rencontrées et les pistes de solutions possibles.

* **Le rapport provisoire d’évaluation**

Un rapport provisoire d’évaluation comprenant un résumé de 3 pages, sera présenté. Ce rapport est d’abord soumis au PNUD qui le partagera avec les membres du Comité mixte de suivi de l’évaluation du PRG pour un premier contrôle de qualité. Après prise en compte des observations du Comité mixte de suivi, il sera présenté pour validation au cours d’un atelier national.

* **Le rapport final de l’évaluation**

Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

Le rapport final doit être de haute qualité rédactionnelle, analytique et scientifique produit en cinq (05) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (CD-ROM) et suivre le canevas modèle de rapport d’évaluation précisé en Annexe1.

1. **Composition de l’équipe d'évaluation et compétences requises**

L’évaluation finale du PRG sera conduite par une équipe de consultants indépendants composée d’un consultant international et de deux consultants nationaux. Le consultant international sera chargé de la coordination de l’équipe et de la synthèse du rapport d’évaluation tout en se focalisant sur la sous composante gouvernance politique du PRG. Les deux autres consultants tout en travaillant en équipe avec le consultant international se focaliseront l’un sur la sous composante gouvernance économique et l’autre sur la sous composante gouvernance locale et administrative.

* Le consultant international devra :
  + justifier d’un diplôme de BAC plus 5 au minimum (Master, DEA, DESS ou équivalent) en politique publique, en économe, en droit, en sociologie ou tout autre domaine équivalent,
  + avoir une expérience confirmée de 10 ans au moins en évaluation des politiques, programmes et projets de développement, notamment des programmes de renforcement de la gouvernance.
  + Justifier d’une bonne expérience en évaluation participative ;
  + Avoir une bonne connaissance des programmes de gouvernance démocratique ou politique, notamment de justice, droits humains, de genre ;
  + Avoir une bonne expérience internationale en matière d’évaluation de projets ou programmes de développement ;
  + avoir une grande capacité d’analyse, de synthèse et de rédaction.
* L’un des deux consultants nationaux devra :
  + justifier d’un diplôme de BAC plus 5 au minimum en en politiques publiques, en économie, en droit, en sociologie, ou tout autre domaine équivalent ;
  + avoir une expérience confirmée de 5 ans au moins en évaluation des politiques, programmes et projets de développement ;
  + Justifier d’une bonne expérience en évaluation participative ;
  + Avoir une bonne connaissance des programmes de gouvernance, notamment de gouvernance économique (planification du développement et gestion de l’aide publique au développement).
* Le deuxième consultant national devra :
  + justifier d’un diplôme de BAC plus 5 au minimum en en politiques publiques, en économie, en droit, en sociologie, ou tout autre domaine équivalent,
  + avoir une expérience confirmée de 5 ans au moins en évaluation des politiques, programmes et projets de développement,
  + Justifier d’une bonne expérience en évaluation participative ;
  + Avoir une bonne connaissance des programmes de gouvernance, notamment de gouvernance locale (décentralisation et gouvernance locale).

1. **Ethique de l’évaluation**

L’évaluation devra être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme. L’évaluation devra être conduite conformément aux principes contenus dans ‘Ethical guidelines for Evaluation » de l’UNEG[[2]](#footnote-2)

1. **Arrangement de gestion**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes.

Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le représentant des départements ministériels de tutelle des différentes composantes du PRG.

Le Bureau Régional du PNUD à Addis Ababa sera consulté pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation du PRG et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de consultants retenue** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser au « Team Leader » de l’Unité de Gouvernance pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

1. **Durée et calendrier de la consultation**

La durée d’exécution de l’évaluation est de vingt cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Elle pourrait s’étaler sur deux mois (Octobre et novembre 2015).

1. **Imputation du coût de l’évaluation**

Le coût de l’évaluation sera imputé sur la ligne budgétaire affectée à l’exercice du PRG

1. **Annexes**

* **Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation**

1. Titre et pages de démarrage
   * Nom de l’intervention d’évaluation
   * Calendrier de l’évaluation et date du rapport
   * Pays de l’intervention d’évaluation
   * Noms et organisations des évaluateurs
   * Nom de l’organisation initiant l’évaluation
   * Remerciements
2. Table des matières
   * Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
    * Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
    * Résultats et conclusions par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Conclusions globales
11. Recommandations
    * Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
    * Recommandations par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2015-2017 notamment le secteur agro-pastoral, l’emploi et.
12. Enseignement tirés
    * sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
    * TDR pour l’évaluation
    * Matrice de conception d’évaluation
    * Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
    * Liste des documents d’aide révises
    * Cadre des résultats du programme
    * Tableaux de résumé des déductions

* **Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation**

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* le document de projet du programme de renforcement de la gouvernance ;
* les rapports annuels de mise en œuvre du PRG ;
* le document de programme pays du PNUD (PCD) ;
* le plan d’action du document pays (CPAP) ;
* le rapport de revue à mi-parcours du CPAP ;
* le document de l’UNDAF ;
* les rapports de revue annuelle de l’UNDAF ;
* le rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF ;
* les ROARs
* le document de la SCADD ;
* les rapports de revues annuelles de la SCADD ;
* le rapport d’évaluation de l’impact de la SCADD.
* Etc.

1. World Bank – Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) 2012 [↑](#footnote-ref-1)
2. UNEG, ‘Ethical Guidelines for Evaluation’, June 2008. Available at http://www.uneval.org/ search/index.jsp?q=ethical+guidelines [↑](#footnote-ref-2)